

CONVENTION AVEC GEOMETRE - n° 794

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a décidé de faire établir un plan d'alignement des rues de LUDRES CENTRE, d'aménagement de la Place de l'Eglise, et divers autres esquisses pour séparation de propriétés.

Cette étude nécessite le concours d'un géomètre-expert.

Monsieur Yves DRUESNE, géomètre-expert à NANCY 42, rue des Quatre Eglises, a fait une offre valable et il convient de passer une convention avec cet homme de l'art.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer une convention avec Monsieur Yves DRUESNE, géomètre-expert à NANCY, concernant l'exécution de divers travaux topographiques pour le compte de la Commune.